

**SEANCE DU
27 MARS 2025**

**RAPPORT N° V-4
25SGADB0024**

Nombre de conseillers en exercice :
25

Nombre de conseillers présents :
15

Date de convocation :
21 mars 2025

Date d'affichage :
28 mars 2025

OBJET:
LE CREUSOT - Cinéma "le Magic" -
Aménagement paysager des espaces publics
- Autorisation préalable de signature de
marchés de travaux passés en procédure
adaptée

Nombre de Conseillers ayant pris
part au vote: 24

Nombre de Conseillers ayant voté
pour : 24

Nombre de Conseillers ayant voté contre : 0

Nombre de Conseillers s'étant
abstenus : 0

Nombre de Conseillers :

- **ayant donné pouvoir : 9**
- **n'ayant pas donné pouvoir : 1**

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ, le 27 mars à quatorze heures trente le Bureau communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance Technopôle hub&go- (salle d'expo - rez de jardin)71200 LE CREUSOT , sous la présidence de **M. David MARTI, président.**

ETAIENT PRESENTS :

M. Jean-Marc FRIZOT - M. Georges LACOUR - Mme Frédérique LEMOINE - Mme Isabelle LOUIS - M. Daniel MEUNIER - M. Philippe PIGEAU - M. Jérémy PINTO - Mme Montserrat REYES - M. Guy SOUVIGNY - M. Jean-François JAUNET

VICE-PRESIDENTS

M. Jean-Paul BAUDIN - M. Roger BURTIN - Mme Pascale FALLOURD - M. Jean-Paul LUARD -

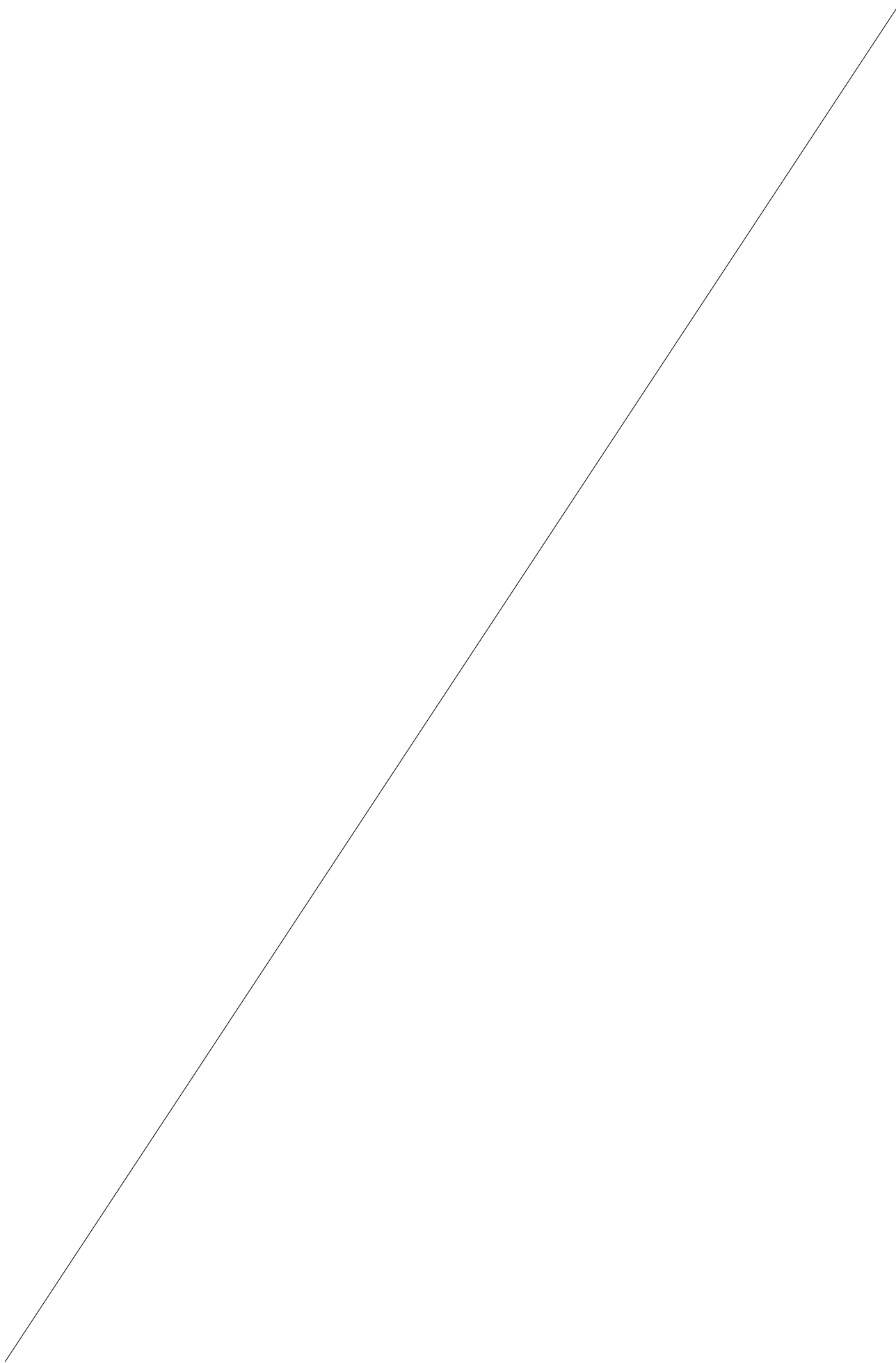
CONSEILLERS DELEGUES

ETAIENT ABSENTS & EXCUSES :

M. Gérard GRONFIER
M. CASSIER (pouvoir à Mme FALLOURD)
M. DURAND (pouvoir à M. JAUNET)
M. FREDON (pouvoir à Mme LEMOINE)
M. GANE (pouvoir à Mme REYES)
M. GOMET (pouvoir à M. LUARD)
M. LAGRANGE (pouvoir à M. PINTO)
Mme LODDO (pouvoir à M. MEUNIER)
Mme PICARD (pouvoir à M. PIGEAU)
Mme COUILLEROT (pouvoir à M. MARTI)

SECRETAIRE DE SEANCE :

M. Daniel MEUNIER



Le BUREAU de la COMMUNAUTE URBAINE du CREUSOT-MONTCEAU-LES-MINES,

Compétent en application de la délibération du conseil de communauté en date du 2 octobre 2024, devenue exécutoire le 3 octobre 2024, lui déléguant notamment la compétence en matière d'autorisation de signature des pièces de marchés publics lorsque que le montant du contrat est compris entre 90 000 € et 2 299 999 € HT, et conformément à l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L.2120-1-2°, L.2123-1-1°, R.2123-1-1° du Code de la commande publique relatifs à la passation des marchés à procédure adaptée,

Le rapporteur expose :

« Dans le cadre de son programme pluriannuel d'investissement, la Communauté urbaine doit réaliser les aménagements paysagers des abords du cinéma du Creusot.

Ce projet s'inscrit dans le cadre de l'arrivée d'un cinéma sur le site de Mach 2. Cette localisation à proximité du centre-ville, du campus et du réseau de liaisons douces de la Ville, nécessite un travail adapté pour accompagner ce nouvel équipement de loisirs.

L'aménagement des espaces publics aux abords du cinéma répondra donc à quatre objectifs majeurs, à savoir :

- l'accompagnement des équipements culturels dont le futur cinéma, tant sur le plan de l'accessibilité et de la sécurité que sur la qualité des espaces publics
- la prise en compte des usages actuels et à venir
- l'insertion du projet aux franges de la ville
- l'adaptation des espaces publics aux enjeux de changement climatique

Le coût de ces travaux est estimé à 2 192 799,44 euros HT.

Le marché est décomposé en 4 lots avec 1 tranche ferme et 1 tranche optionnelle :

	01 - VRD	02 - Revêtements de sols qualitatifs	03 - Espaces verts et mobilier urbain	04 - Eclairage public	TOTAL
TF - Aménagement des abords du Cinéma	681 435,30 €	498 829,50 €	262 776,54 €	248 365,00 €	1 691 406,34 €
TO001 - Parking n°2	246 252,50 €	56 420,00 €	177 920,60 €	20 800,00 €	501 393,10 €
	927 687,80 €	555 249,50 €	440 697,14 €	269 165,00 €	2 192 799,44 €

Une procédure adaptée sera lancée prochainement pour la réalisation de ces travaux.

Il est demandé au bureau communautaire d'autoriser, à titre préalable, Monsieur le Président ou l'élu ayant délégation en matière de marchés publics à signer les pièces du marché à intervenir avec les entreprises qui seront retenues à l'issue de la procédure.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer. »

LE BUREAU,
Après en avoir débattu,
Après en avoir délibéré
DECIDE

- D'autoriser, à titre préalable, Monsieur le Président ou l'élu ayant délégation en matière de marchés publics à signer les pièces du marché à intervenir pour les travaux d'aménagement paysager des abords du cinéma du Creusot ;
- D'imputer les dépenses correspondantes sur les lignes du budget principal.

Certifié pour avoir été reçu
à la sous-préfecture le 28 mars 2025
et publié, affiché ou notifié le 28 mars 2025

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE PRESIDENT,
Pour le président et par délégation,
Le Conseiller délégué,
Jean-Paul LUARD

A blue ink signature, likely of Jean-Paul LUARD, consisting of a stylized 'J' and 'L'.

LE PRESIDENT,
Pour le président et par délégation,
Le Conseiller délégué,
Jean-Paul LUARD

A blue ink signature, likely of Jean-Paul LUARD, consisting of a stylized 'J' and 'L'.

Le secrétaire de séance,
Daniel MEUNIER

A black ink signature, likely of Daniel MEUNIER, consisting of a stylized 'D' and 'M'.